

## Réunion du 25 juillet 2008

Etaient présents, le bourgmestre Pierre Wies, les échevins Georges Ginter et Paul Weiler et les conseillers Karin Gratia, Claudine Kettel, Patric Glodt, Pascal Clemen, Claude Kirpach et la secrétaire communale Christiane Hamus-Hermes. José Alcides dos Santos Mendes n'était pas présent.

A huis clos et par vote secret, le conseil communal procède aux nominations suivantes : M. Jean-Marie Kirschten et Mme Nicole Muller sont nommés aux deux postes vacants de surnuméraire à l'école primaire, tandis que Mme Cathy Dondelinger est chargée du remplacement du congé de maternité de Mme Marianne Braas-Schenten. Mme Marguy Gorza-Schummer s'occupera de 16 leçons dans l'enseignement préscolaire, dont quelques heures de surveillance et la majorité de cours de luxembourgeois. En outre, un congé de maternité est accordé à Mme Carmen Wantz-Kohnen à partir du 4 décembre 2008.

En ce qui concerne l'organisation scolaire 2008/2009, le bourgmestre, président de la Commission scolaire, fournit les explications nécessaires. Afin d'améliorer encore davantage la qualité de l'enseignement à Larochette, les nouveautés suivantes sont proposées, d'un commun accord avec le personnel enseignant et l'inspecteur du ressort, sur avis positif de la commission scolaire :

. Puisqu'il est établi scientifiquement que seuls les enfants parlant bien leur langue maternelle sont capables d'assimiler une langue étrangère, il est prévu d'introduire au précoce et au préscolaire deux fois 3 leçons d'assistance en langue maternelle suivant la circulaire ministérielle et le modèle existant à Mersch ou à Medernach ainsi que 3 leçons supplémentaires de langue luxembourgeoise. 4 de ces leçons d'assistance en langue maternelle portugaise – langue parlée par la plupart des élèves – auront lieu à l'école et 2 à la Maison Relais. Seul autre changement par rapport aux années précédentes: il n'y aura plus de récréation l'après-midi, de sorte que l'école se terminera 10 minutes plus tôt. L'organisation des écoles préscolaires est approuvée avec 6 voix et 2 abstentions.

Au primaire: une nouvelle classe sera créée, appelée «classe des apprentissages fondamentaux» pour élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année d'études, travaillant spécifiquement les matières fondamentales avec des petits groupes d'élèves de tous les niveaux scolaires. Le président et la secrétaire expliquent en outre les nouvelles mesures résultant d'un projet entre l'Ecole et la Maison Relais, en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale: ce projet se concentrera principalement sur l'apprentissage des langues. Vu qu'il a été constaté qu'un enfant ne peut que difficilement apprendre une langue étrangère s'il ne maîtrise pas sa langue natale, la personne chargée des cours de langue maternelle à l'école préscolaire interviendra également pendant 2 heures par semaine auprès des petits à la Maison Relais, le luxembourgeois restant la langue véhiculaire pour la grande majorité du temps. Le Ministère de l'Education Nationale financera en outre intégralement 2 x 8 leçons d'appui, à tenir à la Maison Relais, ou à l'école, après les classes, respectivement les mardis et jeudis après-midis. Les enfants qui suivront ces cours, seront désignés par les enseignants et les cours seront gratuits. Afin d'initier tous les acteurs à ces nouvelles mesures, une journée pédagogique sera organisée par le Ministère. En outre, le personnel enseignant, ensemble avec les responsables communaux, présenteront tous leurs projets au public lors d'une soirée organisée au début du 2<sup>e</sup> trimestre.

Une autre modification consiste à éliminer la récréation de l'après-midi, sur demande des enseignants, qui font valoir que cette récréation n'est pas vraiment nécessaire après une seule heure de cours et dérange les cours. Les horaires seront modifiés en conséquence.

L'organisation des écoles primaires 2008/2009 est approuvée par tous les conseillers.

3. Le conseil communal décide en outre vouloir s'associer, aux conditions fixées dans les statuts, avec les communes de Beaufort, Bech, Berdorf, Consdorf, Echternach, Ermsdorf, Fischbach, Heffingen, Medernach, Mompach, Nommern, Rosport, et Waldbillig en vue de la création d'un syndicat ayant pour objet de promouvoir le développement de l'espace formé par le territoire de ses communes membres, sous la dénomination «Syndicat pour la création d'un Parc Naturel dans la Région Mullerthal».

4. Une discussion sur le projet de fusion avec la commune de Fischbach figurera à l'ordre du

jour de la prochaine réunion.